



## **Programme d'assurance aux membres**



BFL Canada Inc. a le plaisir d'offrir la protection d'assurance suivante, spécialement conçue et tarifée pour Bateau-Dragon Canada et ses membres.

Les formulaires de proposition doivent être dûment remplis, signés et retournés au(x) personne(s) ressource(s) ci-dessous pour que la protection prenne effet. Trois formulaires de proposition sont joints au présent site :

- Assurance responsabilité, biens, vol et détournements pour les **CLUBS**
- Assurance responsabilité, biens, vol et détournements pour les **FESTIVALS**
- Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants pour les **CLUBS** et les **FESTIVALS**

Les formulaires de proposition peuvent être transmis par télécopieur, par la poste à l'adresse ci-dessous, ou par courriel à l'attention de l'une des personnes suivantes :

Cathy Wilson ([cwilson@bflcanada.ca](mailto:cwilson@bflcanada.ca))

ou

Kim Gallant ([kgallant@bflcanada.ca](mailto:kgallant@bflcanada.ca))

**BFL Canada Inc.**  
Suite 2300, 700-2 Street SW  
Calgary (AB) T2P 2W2  
Sans frais : 1-888-451-4132  
Téléphone : 1-403-451-4132  
Télécopieur : 1-403-313-3365

## **Introduction au programme d'assurance :**

Le programme d'assurance comprend six (6) sections différentes. La présente introduction est destinée à expliquer la fonction de chacune de ces sections à l'égard des clubs, festivals et membres de Bateau-Dragon Canada.

### **Assurance responsabilité civile commerciale (ARCC) pour les événements et les clubs :**

La présente police couvrira les organisateurs et les bénévoles d'événements pour leur exposition à des pertes résultant de dommages corporels et/ou dommages aux biens causés à des tiers, à la suite de l'organisation et du déroulement d'une activité sanctionnée de Bateau-Dragon. La protection contre des blessures causées aux spectateurs, invités et participants est également incluse. La police d'assurance responsabilité offre aussi une protection contre les coûts liés à la défense, engagés pour contester une poursuite.

Une preuve de la présente assurance est requise par les municipalités ou les propriétaires des lieux avant le déroulement de l'activité.

### **Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants d'organismes sans but lucratif :**

L'Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants offre une protection aux administrateurs et aux dirigeants pour leur exposition à des litiges pouvant être attribuables à la façon dont ils exercent leurs activités et celles du club, de l'équipe ou de l'association. La présente police couvre les administrateurs et les dirigeants relativement à leur responsabilité légale qui résulterait d'un acte illicite ou d'une erreur ou omission administratives.

Remarque : La présente police exclut le préjudice corporel et le dommage aux biens puisque ces risques sont couverts en vertu de la police d'Assurance responsabilité civile commerciale.

### **Protections relatives aux biens**

La présente section prévoit une protection contre « tous les risques » de dommage matériel direct causé aux biens du club et/ou du festival. Cette protection inclut le mobilier de bureau, les gilets de sauvetage, les pagaies, les bateaux et l'équipement de course ou autre bien appartenant à l'assuré.

### **Assurance contre les détournements**

La présente section prévoit une protection en cas de vol d'argent appartenant aux clubs et aux festivals, commis par leur(s) employé(s) et/ou bénévole(s) faisant partie des clubs ou festivals et ayant accès aux fonds de ces clubs ou festivals.

### **Protection sur argent et valeurs (Formule étendue)**

Votre organisation peut avoir accès à des fonds recueillis auprès de ses membres ou au moyen d'événements de collecte de fonds. En vertu d'une disposition importante de l'assurance, cette somme d'argent peut être assurée contre une attaque à main armée ou une entrée par effraction au domicile de son gardien, puisqu'il n'est pas toujours possible d'effectuer des dépôts bancaires immédiatement après la collecte de fonds. Une telle perte pourrait avoir de graves conséquences sur les activités de l'organisation. La présente formule procure donc une protection sur argent et valeurs, 24 heures sur 24, contre les risques de vol, cambriolage, attaque à main armée et incendie.

### **Responsabilité liée à l'alcool**

En cas de responsabilité liée à l'alcool, une protection est offerte en cas de responsabilité des clubs et/ou festivals ou de poursuites à leur égard, lorsque ceux-ci organisent des événements d'une durée d'une journée ou plus, au cours desquels des boissons alcoolisées sont servies.

L'élaboration de polices d'assurance responsabilité liée à l'alcool et aux fêtes est le résultat direct du changement d'attitudes des législateurs à l'égard de la responsabilité des personnes qui servent des boissons alcoolisées au public. La responsabilité liée à l'alcool n'est pas limitée aux restaurants, bars ou pubs titulaires d'un permis d'alcool.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des présentes ou toutes autres protections, veuillez communiquer avec Cathy Wilson ou Kim Gallant, aux numéros précités.



**Le groupe de compagnies Lorenzetti**